

DES Nouvelles du C.A.

N° 321, 1^{er} et 15 Juin 2005, volume 2, n° 6

NOMINATION À LA DIRECTION DES ÉTUDES

Au terme d'un processus de sélection comprenant plusieurs modalités de validation, le Conseil a entériné à l'unanimité la nomination de madame Murielle Lanciault, coordonnatrice de programmes au Cégep, à titre de directrice des Études. Madame Lanciault s'est nettement démarquée par sa capacité à saisir rapidement et clairement les enjeux, par son grand sens de la concertation, par son habileté à établir des partenariats de l'échelle locale à internationale et par la maturité de sa vision de la gestion des programmes au Vieux Montréal.

Candidate d'exception, selon les personnes qui ont participé aux différentes phases du processus de sélection, madame Lanciault aura été le choix unanime à la fois du comité de sélection, de la commission des études et du conseil d'administration.

Un communiqué plus détaillé est paru à ce sujet :

<http://www.cvm.qc.ca/communiqués/communiqué200605.pdf>

CALENDRIER SCOLAIRE 2005-2006

Modifié pour tenir compte de l'impact de la grève étudiante du 25 février au 11 avril 2005, le calendrier de la prochaine année scolaire comporte les paramètres qui suivent :

Automne 2005

Début : 29 août 2005

Fin : 23 décembre 2005

Relance : Aucune semaine de relance n'est prévue

Total : 83 jours

Hiver 2006

Début : 23 janvier 2006

Fin : 23 mai 2006

Relance : du 13 au 17 mars 2006 (soit entre les semaines 7 et 8)

Total : 84 jours

ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Sur recommandation de la Commission des études, deux nouvelles attestations d'études collégiales ont été adoptées, l'une en Génie civil pour les diplômés étrangers et l'autre en Inspection de bâtiments.

De plus, des modifications ont été apportées à un programme d'Attestation déjà existant, en Techniques de prévention des incendies.

Comme son nom l'indique, l'Attestation en Génie civil vise à permettre l'insertion en emploi de personnes qui ont obtenu un diplôme (de niveau Dec au minimum) en génie civil à l'étranger. Après un bilan des acquis, 740 heures de formation sont programmées pour permettre à l'individu de se faire reconnaître comme technologue en génie civil. Le Vieux Montréal sera le seul à offrir ce programme, dans un secteur en manque de personnel spécialisé.

Développée à partir de l'AEC offerte à la demande de la Ville de Montréal en 1996, l'Attestation en Inspection de bâtiments s'adresse à des personnes intéressées à occuper un poste d'inspecteur en bâtiments. Les compétences des programmes de la famille du « bâtiment et travaux publics » ne correspondant pas parfaitement aux besoins de la fonction de travail, la formation spécifique de cette AEC a été définie en considérant l'analyse de situation de travail (AST) que Développement des Ressources humaines Canada a produit en collaboration avec l'Association canadienne des inspecteurs en biens immobiliers ainsi que les profils professionnels. Le programme antérieur a été actualisé pour être élaboré selon l'approche par compétences avec le département d'Architecture du Cégep.

En Prévention des incendies, le Cégep offrait jusqu'à ce jour le programme abrégé. Le programme a été revu pour tenir compte des changements de réglementation et d'exigences dans ce secteur.

Le cégep du Vieux Montréal sera le seul à offrir ce programme sur l'île de Montréal, à compter de l'automne 2005. Il fait partie du réseau des collèges partenaires de la formation en prévention des incendies. Ces cégeps sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois et représentés par le collège Montmorency au sein du Centre de formation en sécurité incendie (CFSI) créé en 1997 par des professionnels du milieu pour encadrer et coordonner la formation en sécurité incendie au Québec.

DROITS DE TOUTES NATURES

Faisant suite à la décision du Conseil d'augmenter les droits de toutes natures de 8\$ pour les étudiants à temps plein et de 2\$ pour les étudiants à temps partiel tout en poursuivant les travaux de recherche de solutions alternatives pour financer les services offerts aux étudiants, une nouvelle entente est intervenue entre le Cégep et l'Association étudiante.

Celle-ci est à l'effet de rendre non obligatoire cette augmentation. Ainsi, tout étudiant qui en fera la demande à la rentrée, entre le moment de la fin de l'opération de remise des horaires et la date limite d'annulation de la session se verra remboursée la portion des droits de toutes natures qui correspond à l'augmentation, de 8\$ ou de 2\$, selon les cas.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2005-2006

Même si le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a pas effectué de compressions dans le réseau collégial pour la prochaine année, l'atteinte de l'équilibre budgétaire est particulièrement complexe pour le Vieux Montréal en 2005-2006. Deux facteurs principaux expliquent ce resserrement du budget.

Devis pédagogique

D'abord, comme on le sait, une importante partie du modèle de financement est basée sur l'effectif étudiant d'il y a deux ans, en l'occurrence 2003-2004. C'est l'année où le Collège a volontairement réduit ses admissions afin de revenir à son devis pédagogique. Cette baisse du nombre d'étudiants se traduit par une diminution de 500 000\$ des allocations en 2005-2006 par rapport à 2004-2005.

Financement Dec à temps partiel et AEC temps plein temps partiel

Ensuite, le financement de la formation à temps partiel (Dec et AEC) et des cohortes à temps plein dans une Attestation d'études collégiales (AEC) a atteint, pour la prochaine année, un niveau où le Cégep se devait de faire des choix.

La planification de l'offre de services de formation dans ce secteur amène le Cégep à dépasser les sommes disponibles de 845 000\$. Au cours des quatre dernières années, selon les règles du Ministère, le Collège a reçu environ 60% de financement des dépassements. Or, pour l'année 2005-2006, aucun financement pour ce 845 000\$ ne sera possible.

Il faut garder à l'esprit que les résultats des services de formation continue et de formation aux entreprises sont essentiels à l'équilibre budgétaire. Ces secteurs enregistrent toujours des surplus.

Mesures de résorption

Pour couvrir le dépassement de 845 000 \$, trois mesures sont prises :

- l'offre de formation sera rationalisée, pour une somme de 495 000\$.
- 100 000\$ seront puisés à même les revenus en surplus.
- 250 000\$ du solde de fonds pourraient être utilisés. Cette mesure-ci sera appliquée seulement si aucune autre solution ne peut être mise en place au cours de l'année.

Pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ensemble, un objectif de surplus supplémentaire de 75 000\$ est fixé au service de la formation aux entreprises. Certains autres éléments de résorption font en sorte de réduire quelques marges de manœuvre. D'autres réduisent au minimum les budgets prévus.

Toutes ces mesures feront appel à la rigueur et à la collaboration de tous, tout au long de l'année.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Réfection et transformations

Le remboursement de l'emprunt contracté pour réaliser le plan directeur des aménagements étant terminé, la totalité de la somme accordée est affectée à des projets à compter de cette année. Ainsi, les travaux de réfection, de réaménagement, d'entretien préventif et autres projets totalisent 823 000\$.

MAOB (Mobilier, Appareillage, Outillage, Bibliothèque)

En ce qui concerne l'acquisition d'équipements informatiques et logiciels (901 635\$), le mobilier, appareillage et outillage (307 065\$), l'aménagement ergonomique des postes de travail (74 600\$), le matériel pour la bibliothèque (70 000\$), les projets représentent un montant de 1 353 300\$.

RATTACHEMENTS DE SERVICES

En continuité avec la restructuration administrative implantée l'an dernier, et par suite de réflexions annoncées au plan de travail 2004-2005 du Cégep, de nouveaux rattachements des services de la Formation continue, du Placement, du Centre carrière et du Recrutement ont été proposés au Conseil. Dans l'ensemble, ces changements sont motivés par la volonté d'assurer plus de cohérence aux interventions.

Le Conseil a adopté les orientations déposées et confié au directeur général la responsabilité de compléter la consultation et de présenter une proposition susceptible d'adoption au cours de l'automne 2005.

Pour mémoire, rappelons les grandes orientations de cette restructuration :

- le regroupement de la formation continue et de la formation aux entreprises sous la direction d'un service intégré dont la dénomination rendrait compte de services rendus tout au long de la vie
- le rattachement des services du placement et du Centre carrière à la direction des Services aux étudiants
- le rattachement du recrutement scolaire à la coordination de l'Encadrement scolaire

Un communiqué plus détaillé a été diffusé à la fin mai 2005 à ce sujet :

www.cvm.qc.ca/communiqués/restructuration.pdf

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Après des délais occasionnés par la grève étudiante de l'hiver, la démarche d'élaboration du plan de développement stratégique du Cégep a été remise à jour.

Un document de consultation est en préparation pour la fin du mois d'août 2005. À ce moment, l'équipe conseil devrait se réunir pour s'entendre sur le projet à présenter et les modalités de la consultation, laquelle doit se dérouler de septembre à novembre prochain.

Sur un horizon de cinq ans, le document de consultation en question présentera une analyse de situation et des enjeux dont découleront des orientations en lien avec des objectifs stratégiques. Des moyens et des indicateurs explicites permettront de mesurer l'atteinte de ces derniers.

Il est entendu que ces objectifs auront les attributs qui suivent :

- ils seront congruents avec la mission de formation et le projet éducatif du Collège
- ils seront pertinents à la situation actuelle et prévisible
- ils seront une source d'inspiration pour des actions, des projets, ...
- ils seront mesurables
- ils seront mobilisateurs pour l'ensemble des directions, services et départements
- ils seront valables pendant plusieurs années

Une fois le document revu et corrigé à la lumière des consultations menées, la commission des études serait invitée à se prononcer sur le projet de plan stratégique au tout début de la prochaine année, en janvier 2006. Et, si tout se déroule comme prévu, c'est en février que le conseil d'administration l'approuverait.

L'équipe conseil est mise en place pour assister le directeur général, responsable de la planification stratégique. Elle réunit :

- la directrice des Études;
- le directeur des Services aux étudiants;
- le directeur du Service des ressources humaines;
- la directrice des Communications et des Affaires corporatives;
- la directrice du Service de la formation aux entreprises;
- trois enseignants;
- un représentant de l'Association des cadres du Cégep;
- un professionnel non enseignant;
- un employé de soutien;
- deux étudiants et
- un interprète.

Le directeur général préside ce comité. Deux personnes sont chargées de la recherche et de la rédaction : madame Mylène Boisclair, directrice des Communications et Affaires corporatives du Cégep et monsieur Yvon Morin, expert conseil bien connu du réseau qui a participé aux travaux d'élaboration du projet éducatif du Collège.

ASSEMBLÉES DU CONSEIL EN 2005-2006

Selon la Loi des collèges, le Conseil doit tenir au minimum quatre rencontres durant l'année scolaire. De façon habituelle, au Vieux Montréal, elles ont lieu les derniers mercredis du mois concerné. Donc, pour l'an prochain, le calendrier est le suivant :

28 septembre 2005

30 novembre 2005

22 février 2006

26 avril 2006

7 ou 14 juin 2006

Le bulletin de Nouvelles du C.A. est publié par la direction des Communications et des Affaires corporatives